

Compte-rendu

Conseil d'établissement

2025-11-17 / 18 h / mode en personne

Membres (cocher les membres présents)	
<input checked="" type="checkbox"/> Dominique Chênevert, enseignante <input checked="" type="checkbox"/> Fatima Sennane, enseignante <input checked="" type="checkbox"/> Abdelkader Taleb, enseignant <input type="checkbox"/> Évangélia Palasoukas, technicienne SDG <input checked="" type="checkbox"/> Abdel Hakim Touhmou, président	<input checked="" type="checkbox"/> Mourad Mardassi, parent (arrivé 18h39) <input checked="" type="checkbox"/> Clarisse Saint-Hilaire, parent <input checked="" type="checkbox"/> Jean-Baptiste Buisson de Larichaudy, parent <input type="checkbox"/> Mariama Kourouma, parent <input checked="" type="checkbox"/> Dominic Matte, parent
Était aussi présente	
Emmanuelle Gély, directrice	
Invités	
Catherine Alix, avocate du CSSDM Thomas Benoît, directeur d'unité 4	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
1.	Ouverture de la séance	Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18h08.		Sans objet - Fait F
2.	Désignation du/de la secrétaire de séance	Tel que stipulé lors de la première séance du 22 septembre 2025, le rôle de secrétaire appartient à la direction pour toutes les séances 25-26.		Non fait NF
3.	Adoption de l'ordre du jour	<p>Ajustements à faire à l'ordre du jour, la direction propose ces deux modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'un point 6.3 sur la modification des règles du service de garde (résolution). - Mme Gély propose le retrait du point 10. <i>Affaires diverses</i> pour les prochains ordres du jour étant donné que l'ensemble de l'ordre du jour est approuvé en début de séance. <p>La direction questionne la pertinence du point <i>affaires diverses</i>. Le président explique que ce point fait partie du modèle et que s'il n'y a rien, il sera passé rapidement.</p> <p>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec les modifications précédemment nommées.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 01-CÉ17112025</p> <p>L'ordre du jour adopté se lit comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la séance 2. Désignation du/de la secrétaire de séance 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Adoption du procès-verbal du 22 septembre 2025 5. Suivi au procès-verbal du 22 septembre 2025 		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<ul style="list-style-type: none"> 6. Dossier d'adoption <ul style="list-style-type: none"> 6.1. Règles de régie interne : consultation électronique 6.2. Actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 6.3. Modification des règles du service de garde 7. Dossier d'approbation <ul style="list-style-type: none"> 7.1. Activités et sorties éducatives 7.2. Code de vie et règles de conduite 7.3. Planification des contenus obligatoires 8. Dossier de consultation <ul style="list-style-type: none"> 8.1. Critères de sélection des directions d'établissement 9. Dossier d'information <ul style="list-style-type: none"> 9.1. Suivi du projet éducatif 9.2. Suivi du budget annuel de l'établissement 9.3. Suivi de la déclaration d'intérêts des membres du CÉ 9.4. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves 9.5. Suivi de la formation obligatoire pour les membres du CÉ 10. Points d'information/rapports <ul style="list-style-type: none"> 10.1. Direction 10.2. Présidence 10.3. Comité de parents 10.4. Organisme de participation des parents 11. Affaires diverses 12. Période réservée au public 13. Levée de la séance 		
4.	Adoption du procès-verbal du 22 septembre 2025	<p>Le président note des corrections à apporter pour plus de clarté et de communication des points pour les parents:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point 1 : noter que 5 membres étaient présents et non 4 et s'assurer des virgules entre les noms des membres. 		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<ul style="list-style-type: none"> - Point 5 : inscrire élu par acclamation M. Touhmou président et M. Mardassi vice-président. - Point 7 : retirer M. Messou et ajouter M. Touhmou. - Point 8 : ajout des dates du calendrier des rencontres du conseil d'établissement. - Point 10 : inscrire les sorties approuvées. - Point 11 : ajouter les informations sur les tarifs du service de garde, ajouter <i>approuvé à l'unanimité</i> et corriger la coquille en mettant « journée pédagogique » au singulier. - Inverser les signatures entre président et direction. <p>Correction pour l'ensemble des points menant à une résolution : inscrire le terme une résolution suivi du numéro de traitement de celle-ci et de la date de la séance.</p> <p>Adopté à l'unanimité avec les corrections apportées.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 02-CÉ17112025</p>		
5.	Suivi au procès-verbal du 22 septembre	<p>Le président passe en revue l'ensemble des suivis effectués et notés au procès-verbal du 22 septembre 2025.</p> <p>Le suivi concernant L'OPP sera traité au point 9.4.</p>		
6.	Pour adoption :			
6.1	Règles de régie interne : consultation électronique	Le président lit la proposition.		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p>La direction propose quelques modifications et après discussion des membres concernant la proposition initiale et les modifications suggérées, voici ce qui est convenu comme modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « la direction et le président » au lieu de « la direction ou le président » - Spécifier « de tous les membres » au lieu des membres uniquement - Retrait de la phrase : « Le nombre de membres consultés doit être au moins équivalent au quorum requis pour la tenue d'une séance régulière » <p>Texte final :</p> <p>« Lorsqu'une question urgente ne peut être reportée à la prochaine séance et qu'une convocation à une séance extraordinaire ne permettrait pas de la traiter dans les délais requis, la direction et la présidence du conseil d'établissement peuvent procéder à une consultation électronique par courriel auprès de tous les membres.</p> <p>Les membres disposent d'un délai de quarante-huit (48) heures ouvrables suivant l'envoi du courriel pour transmettre leur réponse. Passé ce délai, tout membre n'ayant pas répondu est réputé avoir donné son consentement.</p> <p>Toute consultation électronique est inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante du conseil d'établissement. »</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 03-CÉ17112025</p> <p>Arrivée de M. Mardassi à 18h39.</p>		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
6.2	Actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	<p>La direction propose de reporter ce point important à la prochaine séance étant donné que seul le document synthèse a été communiqué et qu'il serait important que les membres prennent un temps de qualité pour prendre connaissance de la synthèse, mais également du format complet du plan de lutte.</p> <p>L'assemblée donne son accord.</p> <p>Les deux documents ont été retravaillés avec l'équipe scolaire suite à des demandes ministérielles.</p> <p>La direction propose de communiquer dès le lendemain le document et la synthèse afin que chacun puisse avoir le temps d'en prendre connaissance étant donné le volume important.</p>	<p>La direction communique la version complète et la synthèse du plan de lutte le lendemain de la séance.</p>	
6.3	Modification des règles du service de garde (résolution)	<p>La direction présente la modification concernant les règles du service de garde concernant les rappels d'état de compte. Une version imprimée est remise à chacun des membres.</p>	<p>La direction met à jour le document selon la résolution et l'actualise sur le site de l'école.</p>	

Dans la section *Facturation et paiement*, le calendrier a été modifié par le ministère.

Facturation et paiement

La facturation des frais de garde s'effectue au début de chaque mois pour le mois courant et le paiement du parent doit être fait à l'intérieur de certaines limites. [obligatoire laisser tel quel](#)

Ce calendrier des échéances sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

Calendrier des échéances					
Jour 0	20 jours	30 jours	60 jours	75 jours	90 jours
Facturation et envoi du 1 ^{er} état de compte	Rappel par écrit	Envoi de l'état de compte Rappel #1 Possibilité de prendre une entente de paiement	Envoi de l'état de compte Rappel #2 Possibilité de prendre une entente de paiement	Envoi de l'état de compte Rappel #3 Possibilité de prendre une entente de paiement	Transmission du dossier à l'agence de recouvrement Et Arrêt de service

Il s'agit de jours calendrier.

À compter du 1^{er} janvier 2026, il sera remplacé par celui-ci :

Calendrier des échéances (jours calendrier)

Jour 0	20 jours	30 jours	60 jours	75 jours
Facturation et envoi du 1 ^{er} état de compte	Rappel par écrit	Envoi de l'état de compte Rappel #1 Possibilité de prendre une entente de paiement	Envoi de l'état de compte Rappel #2 Possibilité de prendre une entente de paiement	Transmission du dossier à l'agence de recouvrement Et Arrêt de service

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p>CONSIDÉRANT l'article 77.2 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> qui prévoit que le conseil d'établissement adopte les règles de fonctionnement du service de garde ;</p> <p>CONSIDÉRANT que les règles sont établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de l'article 256 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'établissement le 22 septembre 2025;</p> <p>CONSIDÉRANT les modifications proposées par la direction et présentées lors de la présente séance, visant à modifier la procédure de recouvrement dans les services de garde, et ainsi assurer une saine gestion des fonds publics;</p> <p>Il est unanimement RÉSOLU :</p> <p>d'ADOPTER les règles de fonctionnement modifiées du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026 présentées lors de la présente séance.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 04-CÉ17112025</p>		
7.	Pour approuver :			
7.1	Activités et sorties éducatives	<p>La direction présente les sorties ajoutées au tableau des sorties depuis la dernière assemblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cross-country les 15 et 17 octobre 2025 à l'Île Saint-Hélène : élèves de 5^e et 6^e 	Mise à jour du tableau des sorties (direction) 2025-11-18	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<ul style="list-style-type: none"> - Lettres aux images du futur, Musée d'Art contemporain de Montréal, groupes 501-502 (projet école montréalaise) - Forêts. Sentiers et menus trésors, Maison théâtre, groupes P01-931-M01 - Projet : En théorie, Une poétique de l'espace-temps, Maison Théâtre, groupes 601-601 <p>CONSIDÉRANT l'article 87 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> qui prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;</p> <p>CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction de l'école et dont les détails sont présentés en annexe;</p> <p>Il est unanimement RÉSOLU :</p> <p>d'APPROUVER la liste des activités éducatives mentionnées en annexe.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 05-CÉ17112025</p>		
7.2	Code de vie et règles de conduite	<p>La direction présente le document pour diffusion à la communauté et les documents de soutien pédagogique créés par l'équipe.</p> <p>Elle explique également que l'actualisation est une demande gouvernementale et qu'elle a été faite avec l'équipe avec un souci éducatif (création d'affiches de soutien de l'enseignement).</p>	Correction des documents et diffusions sur le site et dans l'info parents.	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p>L'implantation auprès des élèves est prévue en janvier 2026.</p> <p>Le président souligne une coquille dans une des affiches.</p> <p>CONSIDÉRANT l'article 76 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> qui prévoit que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition de la direction présentée lors de la présente séance ;</p> <p>Il est unanimement RÉSOLU :</p> <p>d'APPROUVER les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école ainsi que le code de vie 2025-2026, joints en annexe.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 06-CÉ17112025</p>		
7.3	Planification des contenus obligatoires	<p>La direction présente le document.</p> <p>Le président explique les balises concernant les conditions et modalités de l'intégration dans les services éducatifs aux élèves, des activités ou des contenus obligatoires.</p> <p>CONSIDÉRANT l'article 85 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> qui prévoit que le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des activités ou contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition présentée par la direction d'école lors de la présente séance;</p>		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p>Il est unanimement RÉSOLU :</p> <p>d'APPROUVER la planification des contenus telle que présentée par la direction de l'école lors de la séance.</p> <p style="text-align: right;">Résolution 07-CÉ17112025</p>		
7.4	<p>Critères de sélection de la direction d'établissement scolaire</p>	<p>Le président présente le document des critères de sélection dernier en date (année scolaire 23-24).</p> <p>Dans l'impossibilité d'accès au formulaire en ligne, il est décidé de réviser ensemble le document et que le président le complètera. Il enverra celui-ci compléter par souci de transparence.</p> <p>Une seule modification est faite, soit d'attribuer la cote de 1 au lieu de 2 concernant la compétence <i>jugement et prise de décision</i>.</p> <p>CONSIDÉRANT l'article 79 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> qui prévoit que le conseil d'établissement doit être consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition présentée par le président lors de la présente séance;</p> <p>Il est unanimement RÉSOLU :</p> <p>De MANDATER le président de transmettre au centre de services scolaire de Montréal le formulaire modifié tel que présenté par le président lors de la séance.</p>	<p>Le président remplit le formulaire en ligne et est communiqué par courriel aux membres du CÉ.</p> <p style="text-align: center;">2025-11-18</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<i>Résolution 08-CÉ17112025</i>		
8.	Pour informer :			
8.1	Suivi du projet éducatif	<p>La direction présente ce qui est en cours à l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la bibliothèque. - Accompagnement des conseillères pédagogiques (présentation du document CP accompagnement). - Planification du monitoring du projet éducatif lors des pédagogiques institutionnelles. <p>Elle nomme que le monitoring sera également communiqué ultérieurement.</p>	Communiquer le document de travail des CP aux membres.	
8.2	Suivi du budget annuel de l'établissement	<p>La direction explique le document synthèse du budget 25-26 avec, en appui, un document synthèse des différents fonds:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget total de 3 639 810\$. - Le document prend en compte ce qui a été engagé pour l'année pour les ressources humaines ainsi que les dépenses jusqu'en octobre 2025. - Dépense engagée de 76,3% puisque la part importante du budget concerne les ressources humaines. - Un enjeu concernant les remplacements d'urgence est relevé, plus de 18 000\$ l'an dernier. Des actions concrètes ont été prises par le CSSDM pour minimiser les dépenses à ce niveau. 		

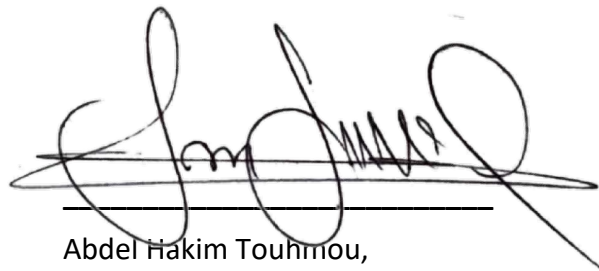
N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<ul style="list-style-type: none"> - La clientèle ayant chuté de 25 élèves, il faut anticiper une baisse budgétaire de 7.37% <p>Pas de question n'est relevée concernant le budget.</p>		
8.3	Suivi du formulaire de conflit d'intérêts	<p>Le président relance l'importance de le compléter.</p> <p>Des copies papier ont été complétées sur place en début de séance.</p>		
8.4	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves	<p>Ce point n'a pas été couvert lors de la séance.</p>	<p>Point à reporter.</p>	
9.	Points d'information/rapports			
9.1	Direction	<p>La direction a préparé un portrait des actions sur plusieurs aspects de l'école qui ont eu cours ou qui sont en cours depuis le début de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Entretien et aménagement</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Peinture des locaux Au courant du mois d'octobre et novembre, l'équipe des peintres a repeint 5 classes ainsi que le salon du personnel et le secrétariat. Des retouches ont été faites sur l'ensemble du bâtiment et des classes. ○ Aménagement Grand tri et ménage. Réorganisation et optimisation des espaces en cours. Archivage complet effectué. 		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p>Équipement de mobilier adapté en cours (bureau, fauteuils, chaises, étagères, tables) pour les classes, mais aussi les lieux de travail (salon du personnel, administration). Aucun coût additionnel, le mobilier venant des entrepôts du CSSDM. Nous sommes à 50% du processus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et plan de lutte <ul style="list-style-type: none"> ○ Horaire de remplacement d'urgence mis en place ○ Actualisation de l'horaire des activités extérieures <p>Affiché aux sorties, cet horaire favorise des moments de jeu agréable tout en réduisant les conflits.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Actualisation de l'organisation des jeux au gymnase le matin et en fin de journée ○ Actualisation des plans de surveillance-école-SDG. Ils permettent de répartir selon les surveillances les zones d'intervention de surveillance active. <p>Par ailleurs, une révision de l'utilisation des jeux extérieurs entre les périodes scolaires et celles du SDG est en cours. L'objectif est d'assurer une cohérence dans les règles et les pratiques école et service de garde, notamment pour l'accès au matériel du cabanon.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Machine à glaçon <p>Afin de faciliter les soins pour les élèves et son accompagnement, nous avons un espace machine à glaçons au salon du personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'un processus de prise en charge en cas de blessure au service de garde ○ Espace de résolution de conflit devant les classes et porte-clé <p>Depuis la formation et l'installation des affiches, il y a un automatisme d'intervention de tous et les effets se ressentent. Ceci a un grand impact sur les conditions d'apprentissage.</p>		

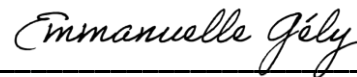
N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Intensification du soutien TES au moment de récréation (octobre/novembre) : orientation vers la prévention et application ARASS et plan de surveillance stratégique. Afin de soutenir les interventions auprès des élèves et de renforcer la sécurité, les TES ont été mandatées pour intervenir de manière différente. Leur rôle: • Orienter les élèves vers les surveillants en poste, dans une optique de prévention proactive. • Stimuler l'observation de comportements annonceurs de conflits, afin de permettre une intervention rapide avant l'escalade. • Collaborer avec les surveillants pour renforcer l'application du cadre ARASS et du plan de surveillance stratégique. <p>Bilan du soutien TES au moment de récréation : orientation vers la prévention et application ARASS et plan de surveillance stratégique</p> <p>Nous avons remarqué une diminution des conflits et des blessures. Les récréations des grands du matin demeurent des moments plus fragiles. La proactivité a augmenté et une nette amélioration du contexte et des interactions entre les élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nos TES ont débuté le travail sur un guide d'intervention afin d'instaurer le respect dans la prévention dans un contexte récréatif ○ Règles de jeu : plus c'est clair, moins il y a de conflits 		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		<p>Nous avons observé que plusieurs conflits sur la cour de récréation découlent d'une interprétation différente des règles du jeu, notamment au soccer. Afin de favoriser un climat harmonieux et sécuritaire, Ahmed est intervenu (enseignant d'éducation physique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les règles du jeu pour tous les élèves afin de réduire les malentendus et les tensions (en cours) • Favoriser le respect des règles et des autres joueurs. • Arbitrer ponctuellement sur la cour, en soutien aux surveillants. • Aménagement du terrain (à venir) • <u>Services aux élèves</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ponts rebâti avec Atlas et baobab ○ Partenariat avec Baobab pour les études dirigées et le tutorat (janvier) ○ Répartition des services <p>Le président rappelle justement le manque de temps. Les autres éléments pourront faire partie d'une prochaine assemblée.</p>		
9.2	Présidence	Le président invite à remplir le formulaire de suivi de formation. Il rappelle que celui-ci doit être complété avant le 31 décembre 2025.		
9.3	Comité de parents	Le délégué au CP informe que l'assemblée annuelle pour constituer le comité a eu lieu et que la prochaine rencontre aura lieu le 25 novembre 2025.		

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
		Formation à venir sur le thème « civilité et implication parentale ».		
9.4	OPP (organisme de participation des parents)	<p>Le président informe qu'il y a eu deux rencontres depuis septembre. Une prochaine est prévue le 20 novembre.</p> <p>Mme Saint-Hilaire présente les quatre grands thèmes qui sont envisagés cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien à la communauté - L'embellissement du terrain de l'école (dépôt de dossier pour un projet fait) - Une fête scolaire en cours de préparation (pour le printemps) - La reconnaissance du personnel scolaire (semaine de reconnaissance) 		
10.	Affaires diverses	N/A		
11.	Période réservée au public	Pas de public présent.		
12.	Levée de la séance et date de la prochaine rencontre	<p>La séance est levée à : 19h59</p> <p>La prochaine rencontre est le : lundi 16 février 2026.</p>		



Abdel Hakim Touhrou,
Président



Emmanuelle Gély,
Directrice